Association pour la jeunesse
SAINT JOSEPH DES TANNERIES
19 rue des Tanneries – 75013 PARIS
Tél. 01 45 81 36 84

Camps **Bethléem**, **Notre-Dame des Monts**, **Notre-Dame de la Route**

obligatoire pour le rafting ou le canyoning :

1. **Test d'aisance aquatique** (ancien brevet de natation) - obligatoire depuis 2013 (joindre une photocopie, si ce n'est déjà fait)

A faire réaliser en piscine.

2. **attestation parentale de la capacité de nager** (ci-dessous)

ATTESTATION PARENTALE

Je, soussigné, père, mère, tuteur légal, atteste que mon enfant :

a la capacité de nager sur une distance de 20 m, quand il n'a pas pied.

Le 2018

Signature